

Publié le 03/07/2024



DÉCISION DU MAIRE N° 24DG-044

REVALORISATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2024-2025

Droits d'entrée spectacles de la saison culturelle

Le Maire de la commune des Ponts-de-Cé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22

Vu la délibération du conseil municipal 20SE0306-01 du 3 juin 2020, relative aux délégations du maire et d'une manière générale aux droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération du Conseil municipal 22SE1312-17 du 13 décembre 2022, relative aux tarifs aux des spectacles et conférences, et par laquelle les révisions se feraient par décision du Maire,

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs,

DÉCIDE :

Article 1 : Les tarifs détaillés ci-dessous sont révisés comme suit et s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2024 :

| Catégorie | Plein tarif | Tarif réduit | Tarif réduit Moins de 16 ans | Tarif unique |
|-----------|-------------|--------------|---------------------------------|--------------|
| A | 16€ | 12€ | 7.50€ | |
| B | | | | 7€ |
| C | | | | 3,50€ |
| D | | | | 3€ |
| E | | | | 5 € |

Catégorie B : tarif unique

Catégorie C : spectacles Jeune public

Catégorie D : spectacles organisés par le centre culturel Vincent-Malandrin et spectacles scolaires : écoles primaires publiques hors-commune, écoles privées des Ponts-de-Cé et hors commune, collèges et lycées).

Catégorie E : spectacles organisés en partenariat avec des compagnies professionnelles hébergées sur la commune (Collectif intérieur moquette et le SAAS)

Hôtel de Ville

7 rue Charles-de-Gaulle

49 130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 79 75 75

mairie@ville-lespontsdece.fr



Tarif de l'adhésion :
- 10€

Exonérés/gratuits :

Lancement de la saison culturelle
Nouveaux arrivants
Date anniversaire tombant le jour d'un spectacle
Journalistes et correspondants de presse
Professionnels du spectacle vivant
Conférences organisées par la ville des Ponts-de-Cé
Animateurs, éducateurs et enseignants accompagnant un groupe/une classe
Séances scolaires : écoles primaires publiques des Ponts-de-Cé
Elèves et enseignants du Centre culturel Vincent-Malandrin et de l'école de musique intercommunale Henri-Dutilleux (1 spectacle par saison) dans le cadre d'une sortie de classe proposée par l'enseignant ou la direction
Enfants et assistantes maternelles dans le cadre d'une sortie proposée par le RPE.
Enfants inscrits aux Accueils jeunes de la ville : sortie en groupe organisée par la direction.
Enfants moins de 12 ans pour les catégorie D et E (hors temps scolaires)

Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif) : accordé aux adhérents de la saison culturelle, aux comités d'entreprise, titulaires de la carte CEZAM, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, apprentis et étudiants, groupes de +10 personnes, adhérents du THV, abonnés de la saison culturelle de Loire-Authion et érimûrois, personne de +75 ans et accompagnateur (Pass duo), et pour les spectacles co-organisés par les Ponts-de-Cé et Mûrs-Erigné.

Les spectacles sont à choisir uniquement parmi les spectacles produits et organisés par la ville et dans le cadre d'une seule saison de septembre à juin.
Les spectacles de fin d'année organisés par le Centre culturel Vincent-Malandrin, ainsi que les spectacles « jeune public » et les spectacles produits par les associations ou les troupes de théâtre amateur sont exclus des formules d'adhésion.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des services et le trésorier sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Les Ponts de Cé, le 3 juillet 2024

Le Maire,
Jean-Paul PAVILLON

